

- 3ème Boucle Automobile du Grand Nord -

- REGLEMENT 10/2022 -



L'épreuve à laquelle vous allez participer respecte la législation française en vigueur spécifique liée aux événements de loisirs et plus exactement aux « Randonnées de navigation et/ou de régularité.

Cette épreuve sur route ouverte à la circulation n'est pas une épreuve de vitesse aussi, nous vous rappelons que vous êtes soumis au respect du code de la route. Pour l'avenir de ce type de randonnée, nous vous demandons de rester courtois à l'égard des autres usagers de la route ainsi que des riverains des communes que vous allez traverser.

Des membres de l'organisation effectueront des contrôles, principalement en agglomération qui pourront donner lieu à des pénalités ...

Article -1- Voitures admises.

Tous types de voitures V.L dont la date de 1ère mise en circulation est comprise entre le 1er janvier 1955 et le 31 décembre 2000. Le nombre admises au départ est de 55 au maximum. Elles pourront être soumises à l'accord du Comité d'Organisation pour des demandes au-delà de cette date.

Toutes doivent être en excellente présentation esthétique, conformes au Code la Route en vigueur le jour de l'épreuve. Nous vous demandons de ne pas oublier de vous munir de gilets fluorescents et d'un triangle de signalisation. Les décibels pour tout véhicule inscrit ne devra pas dépasser les 100 dB aux 3/4 du régime moteur maxi (Ce point est un souhait de l'organisation pour respecter les zones d'habitation ...)

Article -2- Equipage.

Tout équipage doit être composé de deux personnes : Conducteur et équipier comme spécifié sur la fiche d'inscription. Le conducteur doit être en possession du permis de conduire. L'équipier est autorisé à conduire s'il est en possession lui aussi du permis de conduire.

L'âge minimum d'un équipier est de 13 ans et il doit être en possession d'une autorisation écrite de son représentant légal.

Prévoyez une carte routière *IGN* au 1:25.000ème n°2403 SB une loupe, une calculatrice, un stylo au minimum, un double-décimètre.

Article -3- Vérifications.

Tout équipage devra se présenter au complet dès son arrivée sur le site d'accueil entre 07h45 et 08h45 sur convocation aux ateliers de *Grand Nord Automobiles* à Nieppe avec permis de conduire, autorisation du représentant légal pour les mineurs. Pour le véhicule, carte grise, attestation d'assurance et vignette du contrôle technique.

Les vérifications techniques seront succinctes et porteront principalement sur la correspondance du modèle de la voiture présenté et celui figurant sur la fiche d'inscription, la vignette du contrôle technique pour celles qui en ont une.

Article -4- Le prix de votre participation.

Il est de 115 €uros pour l'équipage de 2 personnes. 30 €uros pour le 3ème équipier.

Il comprend le café d'accueil, le déjeuner, les poses inopinées (2), le road-book, les différents documents (plaques, autocollant ...) et le pot de fin de journée.

Article -5- Assistance.

Lors du briefing d'avant départ, il vous sera donné un numéro de téléphone dont vous pourrez vous servir en cas de panne. Une dépanneuse de l'organisation viendra « à votre secours » !.

Article -6- Evaluation de l'Equipage.

Chaque équipage recevra un road-book qui leur permettra de suivre un parcours défini au fur et à mesure de la lecture des notes dans lequel il trouvera les conseils généraux, le détail des contrôles humains, le parcours fléché et une carte, un carnet de bord pour les C.H.P (Contrôles Humains de Passage) et les horaires conseillés de départ et arrivée ainsi qu'une fiche de C.P. situés sur le côté droit et des C.S sur les panneaux uniquement de « Stop » ou de « Priorité » ...

L'évaluation de l'équipage sera établie de la manière suivante :

- Contrôle de Passage raturé :	100 points.
- Contrôle de C.P - C.S manquant :	50 points
- Contrôle de Passage Humain (C.H.P) manquant :	100 points.
- Vitesse excessive en agglomération :	100 points.
- Temps Référence Conseillé en avance, par minute :	20 points.
- Temps Référence Conseillé en retard, par minute de 1 à 30 :	10 points.
- Temps Référence Conseillé en retard au delà de 35 minutes :	500 points.

-> Les chemins de terre, les voies privées, les routes forestières, les routes sans issues, les sens interdits peuvent ne pas être notés sur le Road-Book car ils ne sont pas pris en considération dans le tracé !

-> La feuille de contrôles des C.P & de C.S et le carnet de bord devront être obligatoirement remis à l'arrivée.

-> Vous pourriez rencontrer des contrôleurs pour y apposer un tampon sur votre feuille de route ...

Article -7- Assurance.

Conformément à la législation, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance en rapport avec la nature de l'évènement auprès de la compagnie *GAN ASSURANCES 72300 Sablé sur Sarthe*.

Article -8- Responsabilités.

Les participants étant couverts par une assurance « Responsabilités Civile » et leur véhicule assuré selon la législation en vigueur, ils reconnaissent, après avoir lu le règlement, qu'en aucun cas l'organisateur ne pourra être mis en cause pour quelque raison que ce soit.

Article -9- Préfecture :

La demande d'autorisation Préfectorale a été accepté le 22 juillet 2022.

Article -9- COVID.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les prescriptions si elles sont de nouveau en vigueur.

